



Renault Digital

LETTRE AUX SALARIÉ·E·S

Boulogne, le 1^{er} février 2022

Chers salariées et salariés de Renault Digital,

En tant que Délégué Syndical CFDT de Renault Digital, j'ai signé un accord Handicap avec la Direction qui reprend peu ou prou l'accord cadre du Groupe Renault. Pour une petite structure tel que Renault Digital, c'est une formidable nouvelle qui permet de profiter d'un avantage que seuls les grands groupes donnent généralement à ses salariés.



Pour les salariés en situation de handicap comme ceux proche aidant ou ayant à leur charge une personne en situation de handicap, cela permet d'avoir accès à des avantages non négligeables :

- ▶ La mise en place d'un interlocuteur unique sur le sujet afin de prendre en compte vos besoins (un référent Handicap qui sera désigné dans les équipes RH),
- ▶ Une absence autorisée de 2 jours par an supplémentaire,
- ▶ Une bourse d'éducation allant jusqu'à 1 500€ par enfant en situation de handicap,
- ▶ Une aide dans les centres de vacances spécialisées (jusqu'à 1 000€),
- ▶ Une adaptation spécifique de l'environnement de travail et des horaires au handicap du salarié ou ceux étant « proche aidant »
- ▶ Un recours au télétravail déplafonnés, ce qui est un avantage supplémentaire par rapport à Renault,
- ▶ Et d'autres libertés encore.

Cet accord permettra pour l'ensemble des salariés impactés par cet accord d'avoir tous les éléments en main pour mieux travailler. Il permettra de conjuguer la vie professionnelle et la vie privée dans l'intérêt du salarié comme de l'entreprise.



L'accord vous sera envoyé prochainement par Renault Digital, ainsi que le-la référent·e Handicap.

Cordialement,
Jean-Michel Framery
Délégué Syndical CFDT Renault Digital

Nous contacter :
Jean-Michel Framery
06 03 05 57 95



www.cfdtrenault.com